



EcoJardin

la référence de gestion écologique

Un guide technique pour la gestion écologique
Un label pour valoriser le travail des jardiniers
Un réseau national pour partager les expériences

AGIR AVEC LA BIODIVERSITÉ

S'engager dans la démarche EcoJardin c'est devenir une référence nationale en gestion écologique des espaces verts et être acteur du plan Biodiversité. C'est avant tout améliorer ses pratiques pour la biodiversité grâce au guide, valoriser le travail des jardiniers avec le label et participer à un réseau de partage d'expériences.

> UN ENSEMBLE D'ACTEURS MOBILISÉS

Plante & Cité, centre technique national sur les espaces verts et la nature en ville, propriétaire du label, est garant de l'actualisation du référentiel et des grilles d'évaluation avec l'appui de son conseil scientifique.

Cinq organismes indépendants réalisent les audits. Ils ont en charge la visite des sites candidats pour l'évaluation et des conseils d'amélioration des pratiques de gestion.

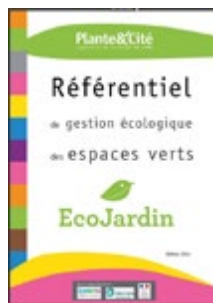
Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France accompagne les candidats au label et est responsable du respect de la procédure d'attribution.

Le comité de labellisation se réunit deux fois par an pour décider l'attribution du label. Il est composé de 25 membres représentant les maîtres d'ouvrage, les réseaux professionnels, les experts, l'Etat et des associations.

> UN GUIDE TECHNIQUE DE RÉFÉRENCE

Le guide EcoJardin est le référentiel d'une gestion écologique d'un espace vert.

Il présente les bonnes pratiques en 7 domaines : planification et intégration du site, sol, eau, faune et flore, mobilier et matériaux, matériels et engins, formation des jardiniers et accueil du public. Il est actualisé régulièrement avec l'appui d'un comité technique de professionnels de l'horticulture et du paysage.



> COMMENT OBTENIR LE LABEL ?

Il est possible de candidater pour le label à tout moment de l'année. Cette démarche est de la responsabilité du maître d'ouvrage en relation étroite avec les gestionnaires (régie ou entreprise extérieure). Il est possible de s'autoévaluer avant de se lancer.

Tous les espaces paysagers (publics et privés) peuvent accéder au label : parcs, espaces naturels, cimetières, patrimoine arboré, sièges d'entreprises, jardins d'habitat collectif, campus scolaires et universitaires.

Le coût du label rémunère l'expertise de l'auditeur : 715 euros TTC par site présenté.

Le label est attribué pour une durée de 3 ans puis pour 5 ans lors des renouvellements.

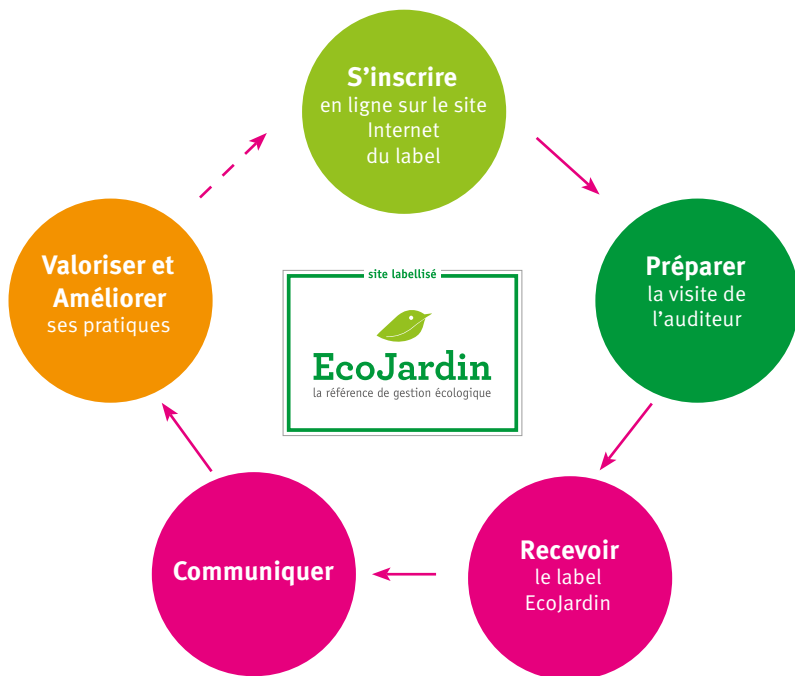
« EcoJardin permet de disposer d'un langage commun, de développer une culture de la gestion écologique au sein d'une équipe et de guider chaque gestionnaire vers de bonnes pratiques »

Philippe Lécuyer
responsable espaces verts
Vitré (35)



Remise du certificat de labellisation pour 4 sites à la ville de Versailles en 2014

> LES 5 ÉTAPES DE LA LABELLISATION



REJOIGNEZ LE RÉSEAU !

Plus de 600 sites labellisés EcoJardin

Une diversité
de sites et d'acteurs engagés



Une rencontre annuelle pour
échanger entre professionnels



Remise des certificats de labellisation le 30 janvier 2017 à Paris par Barbara Pompili, secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité

www.label-ecojardin.fr

Un contact unique : ARB Île-de-France - Label EcoJardin
Tel : 01 77 49 76 10 - jonathan.flandin@institutparisregion.fr

EcoJardin est une démarche collective initiée en 2010 par les représentants de neuf grandes villes de France, des agents des collectivités territoriales (HORTIS, AITF, ATTF, CNFPT), et d'un gestionnaire privé.

Avec la caution scientifique
et technique de :

Plante & Cité
Ingénierie de la nature en ville
Center for landscape and urban horticulture

Animé par :



Avec le soutien de :



Ne pas jeter sur la voie publique

Photo page de couverture : Domaine de La Roche Jagu labellisé EcoJardin en 2016
Illustrations et photos : © Arp-Astrance - Nik Frey, Fotolia - Luc Maréchaux - Gérard Rollando